

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 971

présenté par
Mme Dubost

ARTICLE 68

À l'alinéa 15, après la référence :

« L. 613-34 »,

insérer les mots :

« du code monétaire et financier ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.